



**PROVINCE DE QUÉBEC**

**COMTÉ DE KAMOURASKA**

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES  
DU KAMOURASKA-OUEST**

Le 29 novembre 2017

Réunion ordinaire tenue à Saint-Gabriel à 19 h 30.

Présents : Mesdames Martin Hudon et Doris Gagnon, Messieurs  
Evans Gagnon, Nicholas Ouellet et Benoit Pilotto

Est aussi présent : Monsieur Bertin Michaud, éboueur

Dans le but d'alléger le texte,  
« Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest »  
est appelée ci-après « La Régie ».

1. **OUVERTURE DE LA RENCONTRE ET MOT DE BIENVENUE**

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

17.11.48

Il est proposé par M. Benoit Pilotto et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la réunion du 29 novembre 2017 soit accepté tel que présenté en laissant le point *Questions diverses* ouvert.

3. **COMPTE RENDU DE BERTIN MICHAUD**

M. Bertin Michaud est présent afin de discuter et donner un compte rendu de la collecte des diverses matières résiduelles au conseil d'administration et de décrire la situation sur le terrain.

M. Michaud fait part au conseil que le site de récupération à Montmagny ferme ses portes à 14 heures de décembre à avril. Afin de pouvoir se rendre à Montmagny pour vider le camion avant 14 heures, M. Michaud propose de commencer plus tôt le mercredi matin ce qui devrait régler les problématiques du changement d'heure d'ouverture du site de Montmagny. Dossier à suivre à la prochaine réunion.

4. **ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES ET DES COMPTES À PAYER**

17.11.49

Il est proposé par M. Evans Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes suivants soient approuvés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire le paiement. À noter que le mois d'octobre et à cause des élections municipales, il n'y a pas eu de réunion. Les paiements d'octobre sont approuvés comme incompressibles en novembre.

<b>INCOMPRESSIBLES ET COMPTES À PAYER</b>		
Réunion régulière le 29 novembre 2017		
Salaires	17 septembre au 29 novembre	13 211.05 \$
Fournisseurs	Incompressibles	421 918.04 \$
Fournisseurs	Comptes à payer	24 507.11 \$
<b>GRAND TOTAL :</b>		<b>459 636.20 \$</b>

5. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 SEPTEMBRE 2017**

17.11.50

Il est proposé par M. Evans Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2017, tenue à la municipalité de St-Onésime, soit accepté tel que présenté.

À noter que la réunion qui devait avoir lieu le 15 novembre a été reportée au 29 novembre, date des ouvertures des soumissions pour le règlement d'emprunt # 004-2017.

**6. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL**

La secrétaire-trésorière mentionne que toutes les résolutions et lettres ont été envoyées à qui de droit.

17.11.51

**7. FERMETURE DE LA MARGE DE CRÉDIT.**

Il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents de fermer la marge de crédit lorsque les fonds de l'emprunt # 004-2017 seront déposés dans le compte de la Régie.

**8. RÉSOLUTION MANDATANT LE MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL.**

17.11.52

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances ;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. EVANS GAGNON**

**ET APPUYÉ PAR : M. NICHOLAS OUELLET**

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

17.11.53

**9. SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS**

<b>DATE D'OUVERTURE</b>	<b>29 NOVEMBRE 2017</b>	<b>NOMBRE DE SOUMISSIONS</b>	<b>3</b>
<b>HEURE D'OUVERTURE</b>	<b>10 HEURES</b>	<b>ÉCHÉANCE MOYENNE</b>	<b>3 ANS ET 8 MOIS</b>
<b>LIEU D'OUVERTURE</b>	<b>MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC</b>	<b>TAUX DE COUPON D'INTÉRÊT MOYEN</b>	<b>29 700 %</b>
<b>MONTANT</b>	<b>300 000 \$</b>	<b>DATE D'ÉMISSION</b>	<b>6 DÉCEMBRE 2017</b>

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 6 décembre 2017, au montant de 300 000 \$ ;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C -19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C -27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

39 600 \$	29 700 %	2018
40 600 \$	29 700 %	2019
41 700 \$	29 700 %	2020
42 800 \$	29 700 %	2021
135 300 \$	29 700 %	2022

Prix : 1 000 000 Coût réel : 29 700 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

39 600 \$	20 000 %	2018
40 600 \$	20 500 %	2019
41 700 \$	22 500 %	2020
42 800 \$	24 000 %	2021
135 300 \$	26 000 %	2022

Prix : 982 140 Coût réel : 29 880 %

3 - CD DE L'ANSE DE LA POCATIERE

39 600 \$	31 490 %	2018
40 600 \$	31 490 %	2019
41 700 \$	31 490 %	2020
42 800 \$	31 490 %	2021
135 300 \$	31 490 %	2022

Prix : 1 000 000 Coût réel : 31 490 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse ;

**Il est proposé par M. Benoit Pilotto, appuyé par M<sup>me</sup> Doris Gagnon et résolu unanimement**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 6 décembre 2017 au montant de 300 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 004-2017. Ces billets sont émis au prix de 1 000 000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** ;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**10. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLET AU MONTANT DE 300 000 \$.**

17.11.54

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest souhaite emprunter par billets pour un montant total de 300 000 \$ qui sera réalisé le 6 décembre 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
004-2017	300 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 004-2017, la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

**IL EST PROPOSÉ PAR BENOIT PILOTTO ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 6 décembre 2017 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 6 juin et le 6 décembre de chaque année ;
3. les billets seront signés par la présidente et la secrétaire-trésorière ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2018.</b>	<b>39 600 \$</b>	
<b>2019.</b>	<b>40 600 \$</b>	
<b>2020.</b>	<b>41 700 \$</b>	
<b>2021.</b>	<b>42 800 \$</b>	
<b>2022.</b>	<b>43 900 \$</b>	<b>(à payer en 2022)</b>
<b>2022.</b>	<b>91 400 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 004-2017 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 6 décembre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

**11. CONSEIL D'ADMINISTRATION 2018**

**17.11.55**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 586 du code municipal stipule que le mandat du président est de un (1) an et est renouvelable ;

**Et que pour les signatures des documents financiers** en raison de l'article 610-611-612 du code municipal mentionne que « Tous chèques émis et billets ou autres titres consentis par la Régie doivent être signés conjointement par le président et le ou la secrétaire-trésorier ».

**Et qu'exceptionnellement** pour les opérations courantes en cas d'absence du président, la Régie nomme un 2<sup>e</sup> signataire, en l'occurrence le vice-président sera autorisé à signer sous la supervision du ou de la secrétaire-trésorier ;

**POUR CES RAISONS,** il est proposé par Benoit Pilotto et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer M<sup>me</sup> Martine Hudon au poste de présidente ;  
et proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer M. Evans Gagnon au poste de vice-président

**EN CONSÉQUENCE** les signataires autorisés pour tous les chèques, billets ou autres titres consentis par la Régie soient Martine Hudon, présidente et par Mme Michelle Émond, secrétaire-trésorière et qu'en cas d'absence du président et spécifiquement pour les opérations courantes M. Evans Gagnon, vice-président soit autorisé à signer.

Le conseil d'administration de la Régie est formé pour un an en date du 29 novembre 2017 :

Martine Hudon, présidente, représentante de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Substitut : Aucun substitut n'est nommé.

M. Evans Gagnon, vice-président, représentant de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant. Substitut : M. Gilles Ouellet.

Monsieur Nicholas Ouellet, administrateur, représentant de la municipalité de Saint-Pacôme. Substitut : Madame Nathalie Desroches.

Monsieur Gilles Gagnon, administrateur, représentant de la municipalité de Saint-Onésime. Substitut M. Benoit Pilotto.

Madame Doris Gagnon, administratrice, représentante de la municipalité de Rivière-Ouelle. Substitut : Monsieur Léo-Paul Thibault.

**12. HORAIRE DES RÉUNIONS**

17.11.56

Il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que pour l'année 2018, les réunions du conseil d'administration de la Régie se tiendront le troisième mercredi de chaque mois en alternance dans les salles municipales de chacune des municipalités participantes.

<b>Régie matières résiduelles</b>	
<b>Horaire des réunions 2018</b>	
Mercredi 17 janvier	Sainte-Anne
Mercredi 21 février	Saint-Pacôme
Mercredi 21 mars	Saint-Onésime
Mercredi 18 avril	Rivière-Ouelle
Mercredi 16 mai	Saint-Gabriel
Mercredi 20 juin	Sainte-Anne
Mercredi 18 juillet	Saint-Pacôme
Mercredi 19 septembre	Saint-Onésime
Mercredi 17 octobre	Rivière-Ouelle
Mercredi 21 novembre	Saint-Gabriel
Mercredi 19 décembre	Sainte-Anne

**13. CONTRATS DE TRAVAIL DES ÉBOUEURS.**

Les contrats de travail des éboueurs devront être approuvés à la prochaine réunion. Une copie de ces contrats sera envoyée aux représentants afin de pouvoir l'approuver en décembre.

**14. APPROBATION DE LA SOUS-TRAITANCE DE SALAIRE DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE.**

17.11.57

Il est proposé par M<sup>me</sup> Doris Gagnon et résolu unanimement que la Régie des incendies paie le salaire de la secrétaire-trésorière pour les heures de travail accompli pour la Régie des matières résiduelles et que la Régie des résiduelles repaye ces heures plus les avantages sociaux qui y sont reliés à la Régie des incendies.

**15. QUESTIONS DIVERSES**

**A. MADAME LISE THIBOUTOT.**

Madame Lise Thiboutot s'est plainte d'une poubelle qui aurait été selon elle, brisée lors des collectes. Les éboueurs qui font la collecte n'ont pas à leur connaissance brisée ce bac qui était selon eux déjà fragilisé, car il avait brisure sur le côté.

Le conseil demande de communiquer avec elle et de lui demander de prendre son bac en photo et aussi à savoir l'année de l'achat du bac.

La consigne est que si le contribuable ne possède pas un bac recommandé par la Régie (I.P.L., Schaefer ou Otto), elle ne défraie pas le coût d'un bac neuf.

**B. GARANTI PROLONGÉ DU CAMION 335**

M. Bertin Michaud a demandé une soumission pour obtenir des garanties prolongées pour le camion 335.

1. Freightliner nous propose : pour l'ensemble de la carrosserie, suspension, système de refroidissement de la transmission, les freins et toutes pièces appartenant à Freightliner pour 5 ans au coût de 4 791.00 \$
2. Soumission valide pour 1 an : moteur, 5 ans garanti 4 680 \$, système urée 5 ans 1 170 \$, transmission 5 ans 468 \$

17.11.58

Il est proposé par Mme Doris Gagnon et résolu unanimement d'accepter l'offre # 1 de Freightliner au montant de 4 791 \$. Pour l'offre # 2, moteur, le système de l'urée et la transmission, la décision se prendra plus tard dans l'année 2018.

**C. PNEUS D'HIVER POUR LE CAMION 335**

M. Bertin Michaud fait mention qu'il dispose de tous les pneus d'hiver dont il a besoin pour les 3 camions.

**D. CELLULAIRE POUR LE 2E ÉBOUEUR.**

Présentement, nous avons un cellulaire de la compagnie Virgin Mobile pour les besoins du 2e éboueur. M. Gilles Lizotte (2e éboueur) préfère utiliser le sien.

17.11.59

Pour cette raison, il est proposé par M. Benoit Pilotto de résilier le contrat avec Virgin Mobile et de rembourser au 2e éboueur le même montant que la Régie rembourse à M. Bertin Michaud soit un montant de 45 \$ par mois pour l'utilisation de son téléphone pour les besoins de la Régie.

**16. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine rencontre aura lieu à la municipalité de Rivière-Ouelle le 20 décembre 2017 à 19 h 30.

**17. FERMETURE DE LA RENCONTRE**

17.11.60

Il est proposé par M<sup>me</sup> Doris Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents que la rencontre soit close. Il est 21 heures.

Je, Martine Hudon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Martine Hudon, présidente

\_\_\_\_\_  
Michelle Émond, secrétaire-trésorière